

Epreuve de mise en situation professionnelle

Concours externe de recrutement de
Conseiller Principal d'Education
Session 2016

Le café des parents : pour une relation Ecole-Famille
repensée

DUFOUR Fanny
N° candidat : 9119123052

I. Introduction

« Si l'école doit être un « sanctuaire », elle ne doit pas être une forteresse (...) cela implique que se forment des groupes de parents capables de parler avec l'école (...) l'école doit avoir les moyens de dialoguer avec une certaine diversité sociale ». ¹

Le Bulletin Officiel n°38 du 17 octobre 2013 renforce la **coopération entre les parents et l'école** dans les territoires. C'est un enjeu majeur pour l'école de la réussite de tous (approche globale de l'élève dans son environnement et projet partagé par l'ensemble des membres de la communauté éducative). Il est nécessaire de prendre en compte les attentes et les difficultés des parents. Le sens de l'école, dans sa capacité à prendre en compte les attentes et besoins exprimés ou non de familles d'origines diverses et de cultures différentes, est une question centrale dans la pratique quotidienne des CPE. La relation Ecole-Famille est un chantier permanent, précaire et en constante reconstruction. Cette thématique reste aujourd'hui au cœur des préoccupations comme le confirme la nomination de Jean-Paul Delahaye, chargé par la ministre Najat Vallaud-Belkacem d'une mission « grande pauvreté et réussite scolaire ». Une coopération étroite entre l'École et les familles favorise le bien-être de l'enfant et sa réussite scolaire.

Ce travail a fait émerger plusieurs questionnements autour de la pratique du CPE et la volonté d'établir un véritable partenariat avec les familles. Par ce dossier, nous verrons **comment le Conseiller Principal d'Education, à travers la vie scolaire et sa fonction, permet de donner ou redonner un sens à la relation Ecole-Famille au sein de l'établissement ? Quels liens établir avec la famille pour engager l'élève en faveur des apprentissages scolaires ?**

II. Contexte de l'établissement

a) Un collège en réseau prioritaire

Dans le cadre du stage de pratique accompagnée prévu par le Master Encadrement Educatif, j'ai eu l'occasion d'accompagner une Conseillère Principale d'Education sur une période de deux mois à raison d'un jour par semaine plus une semaine en continue. Evoluant en collège REP+ (Réseau d'Education Prioritaire), j'ai noté que les problématiques relatives à la relation avec les familles étaient centrales dans la pratique du CPE, qui s'active dans une dynamique de coéducation. Dans l'optique d'effectuer une action constructive et d'entrer dans le traitement d'une thématique essentielle au sein de cet établissement, j'ai choisi d'orienter mon investissement vers le dispositif du café des parents (nouvellement mis en place à la rentrée 2014) dans l'objectif de développer des liens avec les familles ainsi que de favoriser une meilleure participation des parents à la réussite scolaire de leurs enfants et à la vie de leur établissement.

Le collège fait parti du réseau d'éducation prioritaire **REP+** et a été un des établissements **préfigureurs** de la réforme de l'éducation prioritaire². Il est situé dans une zone urbaine sensible, dans laquelle les nationalités sont variées (25% d'étranger), au centre d'un quartier réputé difficile et défavorisé. 27% de jeunes actifs de moins de 25 ans sont au chômage. Dans ce réseau 73% des parents sont ouvriers ou inactifs (contre 34% hors REP). Certains enfants n'ont pas de chambre ou d'endroit spécifique pour faire leurs devoirs, pas de matériel, manquent d'estime de soi et ont parfois des difficultés à comprendre le sens de l'école et le métier d'élève³. L'accompagnement à la scolarité est inégalement assuré par les familles. En effet, certains parents ne maîtrisent pas la langue française, travaillent en soirée ou de nuit, ce qui pose des difficultés pour accompagner son

¹ Ecole familles le malentendu, François Dubet, 1997

² Refondation de l'éducation prioritaire, 2014

³ Métier d'élève et sens du travail scolaire, Philippe Perrenoud, Paris, ESF, 2004

enfant dans sa scolarité. Les enfants peuvent aussi être victimes d'une mauvaise ambiance de travail et concernés par des problèmes familiaux.

Le collège compte 389 élèves (de 10 à 15 ans), dont 249 élèves boursiers au 1^{er} trimestre. Le collège dispose de classes de SEGPA (Section d'Enseignement Générale et Professionnelle Adaptée) qui rassemblent 70 élèves, une classe ULIS (Unité Locale d'Insertion Scolaire) d'une dizaine d'élèves. Il accueille également des élèves relevant d'un I.T.E.P. (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique).

Le collège compte dans ses effectifs un Agent de Prévention et de Sécurité (APS) ainsi qu'un adulte relais. Ces deux personnes sont chargées notamment de prendre en charge les élèves au sein du Lieu d'Aide à la Médiation (LAM), dans le cadre de la sanction (exclusion/inclusion), de la prévention et de l'intégration (élève qui arrive en cours d'année).

Le taux d'absentéisme s'élève à 6,4% (4,46% hors SEGPA). D'après le bilan de vie scolaire, le nombre de retenues est de 632 et 64 élèves ont fait l'objet d'une mesure d'exclusion temporaire de l'établissement.

Les enseignants font également le constat du manque de travail à la maison (devoirs non rendus).

Le taux de participation des parents dans les élections est faible : il est de 25,41 %.

Les parents sont invités au collège :

- Environ une fois par trimestre avec le dispositif de la mallette des parents
- En réunion de rentrée de 6^{ème} et en 3^{ème} pour l'orientation et les conseils de classe ouverts
- Lors de la remise des bulletins en mains propres par les professeurs principaux (1^{er}/2^{ème} trimestre)
- Dans des cas particuliers comme la préparation à un voyage scolaire

b) Présentation du dispositif du café des parents

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, affirme que la coéducation est un des leviers de la refondation de l'Ecole.

La ministre a mis en place un site Internet dédié aux parents qui reprend les principes de base de ces cafés www.cafedesparents.education.gouv.fr

C'est en ce sens que le collège met en place des **cafés parents** ayant pour but de permettre aux parents d'adolescents de mieux se connaître et s'investir dans la scolarité de leurs enfants. Ces cafés ont lieu environ une fois par mois. La réforme de l'éducation prioritaire, ainsi que le constat des enseignants précédemment indiqué, justifient cette mise en place, dans le but d'**accompagner et mobiliser les parents** sur l'importance de la présence en cours, réduire l'absentéisme et favoriser le travail à la maison et à l'école. Les objectifs sont :

- Proposer un cadre accueillant et convivial au sein du collège, qui favorise les échanges entre parents, d'une part, et entre les parents et le collège, d'autre part.
- Créer un climat d'écoute, de respect, et apporter des réponses spécifiques aux besoins évoqués par les parents (notamment par l'intervention de partenaires).
- Instaurer un climat de confiance et de parité favorisant l'évocation des difficultés dans le rôle de parents ou dans la relation parent/enfant vis à vis de leur scolarité.

c) Enjeux du dispositif

Comment le CPE peut-il proposer, impulser et favoriser des relations de confiance et faire du collège un lieu d'échanges et de rencontres pour des parents qui n'ont pas forcément tous les codes de l'école ?

Le projet éducatif est à la fois une préoccupation nationale et une préoccupation des familles. En ce sens, il est nécessaire de faire partager les choix pédagogiques et pratiques éducatives avec les parents (politique d'explication et de conciliation avec les parents).

Pour la CPE de l'établissement, le café des parents est un **outil de décroisement** concernant les relations entre l'établissement et les parents d'élèves. Ces relations se construisent parfois sur un « malentendu »⁴. Les parents peuvent avoir l'impression d'être plus convoqués qu'invités tandis que certains d'entre eux se déchargent de toute la scolarité sur l'Ecole ou se montrent critiques à l'égard de l'institution.

La CPE rencontre les parents pour évoquer la scolarité et les difficultés de leurs enfants (retard, absence, problèmes de comportements,...). Lors de ces entretiens, des questions plus larges peuvent être abordées comme l'autorité enfant/parent, l'adolescence, l'orientation. Les parents sont en demande de conseils et désirent s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants. Néanmoins ils ne savent pas toujours comment s'y prendre, l'adolescence étant une période délicate dans la vie de leur enfant.

Les parents s'interrogent dans certains cas sur l'intérêt de réunions où certains d'entre eux n'osent pas prendre la parole et ne se sentent pas reconnus pour ce qu'ils sont, à savoir les responsables légaux de l'éducation de leurs enfants. Il est donc nécessaire de lever ces malentendus et de créer des relations de confiance mutuelle. Ainsi, à travers ces rencontres, notamment lors de café parent, le collège peut être un lieu où les parents peuvent réfléchir, échanger sur les pratiques pédagogiques, les projets et l'avenir de leurs enfants. Il s'agit de créer un espace de coéducation.

Durant les cafés, il ne s'agit pas uniquement de transmettre des informations, mais d'accompagner les parents de façon à les rendre acteurs de la réussite de leurs enfants.

L'espace collège est un **lieu d'échanges** et de **rencontres**. Les intervenants de ce dispositif mettent tout en œuvre pour trouver les modes de communication les plus adaptés afin de s'adresser à tous les parents et, en particulier, de communiquer avec ceux qui ne sont pas naturellement proches de l'Ecole. La principale est convaincue que le dispositif du café des parents permettra d'instaurer et de développer une dynamique de confiance et de responsabilités partagées.

III. Analyse du lien Ecole Famille

La relation entre les parents et l'Ecole est un chantier permanent, en constante construction à la fois dans le local et dans la durée. Historiquement, l'Ecole et la Famille sont deux espaces aux frontières marquées entre instruction et éducation. Au fil des années, nous sommes passés d'une Ecole « sanctuaire » à une Ecole « ouverte » sur la société⁵. Le rapprochement est en effet nécessaire. Face au chômage des jeunes, les diplômes sont des instruments de protection relative contre l'exclusion. Une collaboration est indispensable au projet de construction du jeune en futur adulte. Mais l'étroite imbrication de l'Ecole dans la société a également modifié les attentes des différents partenaires face à un objectif commun : la réussite du développement de l'enfant et de l'élève.

La distance entre l'Ecole et les parents est à « contre-courant » des enseignements qui peuvent être tirés des expérimentations et des dispositifs qui reposent sur une implication accrue de ces partenaires clefs de l'école : en effet, ceux-ci concluent tous à la nécessité de relations étroites entre ces deux acteurs.

En outre, ce partenariat pourrait relever d'un simple bon sens car, comme l'a rappelé M. Jean-Louis Auduc, « les familles et l'école ont les mêmes objectifs : la réussite des élèves et la formation d'adultes citoyens responsables ». Tous deux ont donc « un intérêt mutuel à coopérer ensemble ».

⁴ Ecole familles le malentendu, François Dubet, 1997

⁵ Dossier de veille de l'IFÉ • n° 98 • Janvier 2015

pour faire des jeunes des personnes et des citoyens capables d'affronter l'avenir »⁶. Pourtant, cela ne va pas de soi.

Ce sont des lois, décrets ou circulaires qui incitent à plus de participation des parents dans les écoles. En France, le rôle des parents dans l'Ecole est inscrit dans la loi sur l'éducation de 1989 et les décrets de 2006. Le texte de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République de 2013, impulse une redynamisation du dialogue entre Ecole et parents, collectivités territoriales et secteur associatif et affirme que « **la promotion de la coéducation est un des principaux leviers de la refondation de l'école** ». Déjà, en 1989, la loi d'orientation mentionnait la notion de communauté éducative pour ce partenariat « famille-école-associations ». En 1997, le contrat de réussite français visait à ouvrir l'école sur le quartier pour créer les conditions d'un partenariat efficace, et faire des campagnes de valorisation de l'éducation et de l'école incitant les familles et les communautés à s'impliquer dans la scolarisation des enfants et des jeunes.

Ces textes nous questionnent sur le sens de l'école, de sa capacité à prendre en compte les attentes et les besoins exprimés ou non de familles de plus en plus diverses ayant des cultures, des valeurs, des nationalités, des religions différentes. La réussite scolaire et l'épanouissement du jeune au sein de l'établissement tiennent, pour une certaine part, à la façon dont les familles et l'école conçoivent leurs rôles respectifs⁷. Le rôle des parents est tacitement limité aux « bons parents », et se sont des partenaires « qu'au figuré »⁸, car ils subissent la domination symbolique de l'école et on est finalement dans des injonctions qui ne traduisent pas ce qui se passe vraiment sur le terrain.

L'attention portée à la relation de l'institution scolaire avec les parents est définie comme une compétence clé dans le nouveau référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, qui a été défini par un arrêté du 1^{er} juillet 2013. Celui-ci précise en compétence 12 « Coopérer avec les parents d'élèves ».

Pour Pierre Périer (2008), cette logique d'ouverture issue d'un volontarisme politique contraste avec les processus observés, sérieusement entachés par les « difficultés persistantes dans les relations avec les usagers les plus éloignés culturellement de l'école ».

« Les parents sont passés d'une position d'« assujettis » à l'égard de l'école, puis de partenaires, d'usagers, voire de consommateurs, avant de devenir des « coéducateurs » » (G. Fotinos, 2014)

Coéducation : quelle place pour les parents ?

Si la place des familles à l'école a connu une importante évolution, si les textes ont levé les entraves institutionnelles, il existe toujours des tensions entre les attentes des enseignants et l'implication des parents. Comment mettre en place une relation qui ne soit vécue ni comme une intrusion, ni comme une absence des parents ?

Un travail explicite sur la notion de coéducation et de partenariat est un indispensable préalable et passe par une intelligibilité des responsabilités de chacun. Parents et enseignants doivent tendre à agir en **complémentarité** pour le bien-être des enfants, une démarche volontariste des deux institutions est nécessaire pour ce faire. Cette complémentarité doit permettre à chacun de garder sa légitimité : cela n'implique ni le renoncement à sa spécificité, ni la dilution des responsabilités,

⁶ Rapport d'information sur les relations entre l'école et les parents - n°2117

⁷ Ecole, familles, CPE, Conseiller d'Education, n°149, 2013

⁸ Travaux de recherches de Françoise Lorcerie

mais invite à comprendre les logiques à l'œuvre dans l'espace familial et scolaire pour parvenir à les mettre en cohérence. Être partenaire ne se résume pas à « bien s'entendre »⁹

Plusieurs enquêtes, comme celles menées par Terrisse *et al.* en 2005 au Québec ou Prévôt en France, en 2008, montrent qu'au-delà des préoccupations quotidiennes tenant à la scolarité et à l'éducation des enfants, les parents, souvent démunis, rarement démissionnaires et davantage « démissionnés¹⁰ » souhaitent accéder à des méthodes leur permettant d'aider leur enfant.

La coéducation et le rapport au savoir :

Peut-on mettre en avant l'origine socioprofessionnelle comme facteur influençant la construction du rapport au savoir ? P. Bourdieu raisonne en termes de « reproduction », d'« héritiers », de « transmission » d'un capital culturel (les différences scolaires entre enfants correspondent aux différences sociales entre parents). Dans cette optique, le rapport au savoir de la famille détermine le rapport au savoir de l'élève, qui contribue à produire l'échec ou la réussite scolaire de ce dernier. Aux approches macro-sociologiques des années 70 jugées trop « socio-centrées », vont se succéder des approches micro-sociologiques dans les années 80, s'attachant à comprendre les processus à l'œuvre au quotidien, par lesquels se génèrent les différences. Les travaux de l'équipe E.S.COL¹¹ s'inscrivent dans ce courant. Pour ces chercheurs, le concept de rapport au savoir apporte une réponse renouvelée à la compréhension de l'échec scolaire en se démarquant des sociologies de la reproduction.

D'après E. Bautier, le rapport au savoir est une **relation de sens et de valeur**. « L'individu valorise ou dévalorise les savoirs et les activités qui s'y rapportent en fonction du sens qu'il leur confère¹² ». L'élève est perçu comme un « sujet évolutif inscrit dans un environnement complexe », plusieurs dimensions à la fois sociales et psychologiques sont à prendre en compte pour comprendre les différences d'apprentissage.

Le café des parents est également un levier pour conférer du sens à l'Ecole, à travers l'explicitation des apprentissages et des compétences à développer. Les différentes séances d'informations et d'échanges, permettent de partager le sens et la valeur de l'école dans l'objectif d'être partagés par tous. Le café des parents est un temps d'échanges qui constitue une véritable plus value dans la relation Ecole-Famille. Par ce dispositif nous pouvons essayer de tendre à faire évoluer le rapport au savoir.

IV. Situation « Le café des parents »

a. Diagnostic

Un projet de réseau complémentaire à la réforme de l'éducation prioritaire :

Inscrite dans la loi de refondation de l'Ecole de la République, la réduction des inégalités sociales et territoriales est l'une des priorités du gouvernement. La **réforme de l'éducation prioritaire** présentée le jeudi 16 mars 2014 par Vincent PEILLON¹³, comprend un référentiel de compétences de six priorités pour les réseaux d'éducation prioritaire (REP).

⁹ Les Cahiers Pédagogiques N°465 - Dossier "École et familles"

¹⁰ Travaux de recherches de Pierre Périer

¹¹ ESCOL : Education, Socialisation et Collectivités locales – Equipe de recherche fondée par Bernard Charlot et Elisabeth Bautier à l'université Paris 8

¹² Dictionnaire de l'éducation, Agnès van Zanten, 2008

¹³ Education.gouv.fr / Refonder l'Education Prioritaire

Nous y retrouvons la coopération avec les parents « Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ».

Le référentiel précise que des actions d'informations et d'échanges sont à renforcer avec les parents et que des rencontres conviviales sont à développer.

Dans cette optique, le collège classé en REP+ a défini un nouveau **projet de réseau**¹⁴ 2015-2018. L'axe n°3 s'intitule « Mieux impliquer les parents dans le cheminement scolaire de leur enfant » et comprend deux objectifs, « Développer des **actions d'informations et d'échanges avec les parents** pour leur permettre d'aider leurs enfants au quotidien » et « développer des actions d'informations et d'échanges avec les parents pour les aider à comprendre le parcours scolaire dans sa globalité ». Le café des parents est cité dans les actions à mettre en œuvre et l'indicateur est le nombre de parents présents. Tous les acteurs du collège sont concernés.

La politique d'amélioration de la relation Ecole-Famille doit être définie par l'ensemble des membres de la communauté éducative sur la base d'un diagnostic partagé, concerté et collaboratif fourni par le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) en tant qu'instance de conception et d'opérationnalisation. En effet, l'une des quatre missions du CESC est en direction des familles en grande pauvreté. Entre éléments quantitatifs et analyse qualitative, le diagnostic éducatif est posé par le CESC, et permettra de positionner des orientations prioritaires dans l'optique de l'élaboration d'un programme d'actions. La principale de l'établissement a ensuite présenté le diagnostic et la proposition des cafés parents aux membres du conseil pédagogique, afin de renforcer la mobilisation des acteurs de la communauté éducative.

La position du Conseiller Principal d'Education :

Notre position en tant que CPE est liée aux mutations des modèles familiaux. Aujourd'hui il n'existe pas un seul modèle de famille et notre pratique éducative doit tenir compte de cette diversité des modèles. Il peut y avoir un décalage entre les projets éducatifs de l'institution scolaire et le cas échéant, les projets éducatifs des familles. De ce décalage résulte une incompréhension entre l'institution et les familles. Il faut alors faire un travail pédagogique à destination des parents.

Le référentiel de compétences professionnelles communes des métiers du professorat et de l'éducation (18 juillet 2013) précise au point 12 « **Coopérer avec les parents d'élèves** ».

La pratique du CPE s'inscrit dans une logique de **médiation** entre les parents et les membres de la communauté scolaire. Yves Dutercq traduit cette place par la notion de « Go-beetwen ». Le CPE est ce « grand passeur d'informations » qui favorise le travail de collaboration. Sous l'autorité et en concertation avec le chef d'établissement pour exercer les responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la vie scolaire, le CPE est établi dans une situation de « relation » : il ne peut travailler seul et est mis d'emblé en réseau.

Le CPE partage des effets de proximités avec les parents centrés sur une certaine idée de l'éducation fondée sur la globalité de l'élève. En cela, il est soucieux de l'éducation et sa relation avec les parents visera à fonder une cohérence d'attitude.

Ainsi, le traitement de la thématique Ecole/Famille positionne le CPE en tant que conseiller de la communauté éducative, en contribuant à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'une politique éducative intégrant l'objectif de favoriser le rapprochement Ecole-Famille.

¹⁴ Mesure 10 de la Refondation de l'Education Prioritaire « Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques »

Le CPE, en concertation et sous la responsabilité du chef d'établissement, va ainsi impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement »¹⁵ et ceci en impulsant une dynamique collective indispensable pour relever un tel défi.

Comment impliquer les professeurs dans cette modalité de la relation Ecole-parents ?

La dispositif du café des parents tend à changer les dispositions d'esprits, une façon de pensée et d'agir. En tant que CPE je dois saisir ce dispositif afin de changer des modalités de la relation Ecole Famille.

- ✓ Dans un premier temps, il est nécessaire de tenir un rôle institutionnel, au sein des instances, dans le but de défendre le projet du café des parents
- ✓ Dans un second temps, mon rôle se situe dans les interstices, notamment pour mobiliser du personnel « résistant ». Je saisis tous les instants du quotidien comme opportunités, tous les moments informels (en salle des professeurs par exemple)

Les enseignants contribuent à cette relation en s'impliquant dans l'organisation et en étant force de proposition dans les projets qui impliquent les parents.

b. Le café des parents : les actions

Le café des parents : un espace privilégié d'échanges

Dans le contexte de l'établissement, les cafés des parents ont plusieurs finalités. Dans un premier temps, ils visent à mieux connaître le fonctionnement de l'établissement, les équipes, les partenaires, et à créer une relation de confiance avec les parents, dans une dynamique de responsabilité partagée.

Comme le nom l'indique, il est en effet prévu une collation car ces séances sont aussi des moments conviviaux et de partage culturel.

La communication de ce dispositif s'établit de plusieurs façons : lors de la réunion de rentrée, par une invitation et un coupon réponse remis à tous les élèves, par une information relayée par une association partenaire dans un « programme de rencontre », par un rappel téléphonique personnalisé avant chaque séance et pour finir sur la page d'accueil de l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

Concernant l'animation des cafés des parents, l'impulsion est donnée par la principale, qui ouvre la séance et présente les différentes personnes présentes et les intervenants. La CPE, l'APS et l'adulte relais sont présents de manière récurrente, pour accueillir les parents, leur proposer des collations et discuter. Il s'agit d'une véritable démarche collective au niveau de l'équipe. Le lieu choisi pour cette réunion traduit la volonté d'échange et de partage. La salle polyvalente est mise à disposition, des tables rondes sont mises en place. Les représentants de l'établissement se répartissent parmi les parents. La rencontre lors de ces séances est moins frontale, plus propice à l'échange et davantage conviviale.

Dans le traitement de cette thématique, j'ai débuté mon action par une réflexion commune auprès de la communauté éducative, afin de croiser les regards des professionnels et de me construire une connaissance globale de ce dispositif, ainsi que de collecter les objectifs et attentes de chacun. Après avoir croisé les regards, avec l'accord et le soutien de la CPE et de la principale, j'ai établi un **questionnaire** à destination des parents. Les questions portent sur l'appréciation du café des

¹⁵ Compétence 3 du Référentiel des compétences du CPE, 18 juillet 2013

parents, leur désir d'investissement dans le collège et dans la scolarité de leurs enfants, ainsi que sur leur intérêt concernant différents projets (ouverture du CDI, aide aux devoirs,...). Ce questionnaire est une première démarche concrète qui offre aux parents la possibilité d'émettre leur avis sur différents points. Il leur permet également de choisir les thématiques des prochains cafés, en complément des thématiques incontournables souhaitées par le collège.

c. Limites et freins rencontrés

Ces réunions ne doivent pas devenir des instruments que l'on détourne, notamment en discours moralisateur. Le but est d'apporter un soutien aux parents, de leur fournir des aides afin de traverser des étapes dans la vie de leurs enfants.

Le postulat est le suivant : pour faire réussir les élèves, il faut rapprocher les familles de l'Ecole. Mais ceci est à remettre en cause car, en effet, l'idée qu'il faut seulement actionner le partenariat pour faire réussir un enfant est une erreur, cela renforce l'inégalité. Il ne suffit pas de prescrire pour faire évoluer les représentations réciproques de ces deux univers, traversées par des préjugés et stéréotypes qui faussent cette relation comme le souligne Françoise Lorcerie dans ses travaux de recherches. Cette notion de partenariat ne va pas de soi et, en ce sens, nous devons nous poser la question des conditions pour éviter les inégalités.

Il est nécessaire de ne pas utiliser ce type de dispositif pour renforcer le « pouvoir de domination symbolique » (Bourdieu) de l'école. Là où les attentes sont peu explicitées, le risque de connivence entre les personnels de l'établissement et les parents de classes sociales aisées (les plus avertis) éloigne encore davantage les familles issues des milieux plus populaires.

Le partenariat n'est pas une confusion des rôles ou une dilution des responsabilités¹⁶, mais une séparation entre les affaires que seuls les personnels de l'établissement sont autorisés à traiter et celles qui peuvent être traitées avec l'intervention des parents.

Ainsi, la construction du partenariat reste une innovation, elle est complexe et s'invente à la fois dans le local et dans la durée, par un travail relationnel quotidien et une démarche volontariste que le CPE, en concertation et sous la responsabilité du Chef d'Etablissement, peut contribuer à impulser.

d. Bilan

Le questionnaire a permis de définir les prochaines thématiques des cafés.

La présence des parents se stabilise et en moyenne une trentaine est présente. Les parents présents peuvent être des « relais » en se rapprochant des parents de leur entourage dans le but d'augmenter et diversifier les présences.

Un véritable lien s'est créé avec les parents qui considèrent ces séances d'informations comme des instants privilégiés d'échanges et de rencontres, notamment avec les différents intervenants. Leur ressenti est positif et de nombreuses fois ces cafés ont prouvé leur efficacité en matière de soutien envers les parents.

A travers le questionnaire, les parents ont également fait part de leur envie de participer activement à la vie de l'établissement (portes ouvertes, accompagnement des sorties, projets,...)

¹⁶ Philippe MEIRIEU, L'école ou la guerre civile, 1997

En effet, deux projets ont été soumis aux parents, il s'agit de l'ouverture du CDI et de l'aide aux devoirs ouvert aux parents au sein de l'établissement. Une grande majorité des parents qui a répondu au questionnaire est favorable à ces projets et environ un tiers est prêt à s'investir.

Du côté des intervenants, leur ressenti est également positif car les parents n'hésitent pas à montrer leurs intérêts envers leur travail et voient en eux un soutien qui pourrait leur être bénéfique, notamment pour leurs enfants (santé, comportement et scolarité). Généralement, à la fin de chaque séance, un dialogue se poursuit individuellement pour les parents qui le souhaitent. Des portes se sont ouvertes et des barrières ont disparu, dans le sens où sans ces cafés des parents, la démarche pour rencontrer ces intervenants aurait été plus complexe.

Solidarité, travail, dépassement de soi, partage et respect, font partie des valeurs éducatives véhiculées lors de ces séances d'informations et d'échanges.

Modalités d'évaluation :

Régulièrement les parents sont interrogés (durant des échanges, ou par des enquêtes), dans le but d'une amélioration continue et toujours à la recherche d'une cohérence avec les besoins des familles.

Des réunions d'équipe sont organisées afin d'évaluer le dispositif (quantitativement et qualitativement), notamment à travers les indicateurs suivants :

- Nombre de parents présents
- Mise en œuvre des projets et engagement des parents
- Taux de participation des parents aux élections des parents d'élèves

V. Perspectives

a. Impact de la construction de cette relation

La relation Ecole-parents est en lien avec le **climat scolaire** : la coéducation avec la famille est un facteur du climat scolaire¹⁷. Les relations que partage l'Ecole avec les familles ont une influence sur le climat scolaire et par conséquent sur les apprentissages de l'enfant.

Les cafés parents mis en place au collège sont des dispositifs définis pour accueillir et faire une place aux parents et permettent de développer des liens avec les familles. Ils font partis des facteurs protecteurs du climat scolaire et vont permettre d'établir une véritable **coéducation**.

La recherche comparative internationale montre que, y compris dans les zones les plus déshéritées de la planète, le climat scolaire peut être extrêmement positif (Debarbieux, 2006 et 2008, Moignard, 2008) car l'école est vécue comme un capital social au sein des communautés. La grande synthèse de Hawkins et al, (2000) montre clairement que le développement du lien avec l'école au niveau du jeune lui-même et de sa famille est prédictive de comportements plus sûrs à l'adolescence et même de problèmes de santé moins importants. L'implication des parents des enfants de minorités a, depuis longtemps, été identifiée comme un facteur de réussite scolaire, malgré d'éventuelles conditions difficiles.

b. Place centrale du CPE dans la relation avec les familles

Le CPE partage des effets de proximité avec les parents, fondés sur la globalité de l'élève et non sur un aspect limitatif de compétences disciplinaires. En cela, il est soucieux de l'éducation, et sa relation avec les parents visera à fonder une **cohérence d'attitude**, sans laquelle le projet d'éduquer risque de dérapier vers stratégie/manipulation ou encore de la négociation.

¹⁷ Réseau-canope.fr / Climat scolaire

Le CPE doit contribuer à instaurer un " partenariat éducatif avec les parents, dans un esprit d'ouverture, de confiance réciproque et de respect mutuel " ¹⁸. C'est en multipliant les occasions de rencontres que cette confiance réciproque pourra s'installer.

Le CPE doit être à même, comme tous les membres de la communauté éducative, de savoir faire passer ce message "parents, vous avez besoin de l'Ecole, l'Ecole a besoin de vous" ¹⁹. Cela suppose donc une politique consensuelle de la part de l'établissement.

Conclusion

L'Ecole et la Famille sont les deux grandes instances d'éducation de l'enfant et du jeune. Historiquement, les relations entre les deux ont été très différentes, évolutives et complexes. Aujourd'hui, nous affirmons la nécessaire collaboration, indispensable au projet de construction du jeune en futur adulte ²⁰.

Le Conseiller Principal d'Education est un éducateur professionnel, et il est à ce titre en **relation constante** avec les élèves et les familles. La construction d'une alliance éducative avec les parents pourrait ainsi, de manière plus ou moins ponctuelle, contribuer à fluidifier et à consolider la mise en œuvre du parcours de l'élève.

Les cafés parents mis en place au collège REP+ favorisent une **dynamique collective** et créent des **moments forts** avec les parents pour les impliquer dans la vie de l'établissement et le parcours des élèves. L'objectif est d'impulser un partenariat par lequel le collège et les parents y trouvent leur compte. La construction de cette relation est importante, notamment en REP+ car beaucoup de parents sont éloignés des attentes de l'école, et l'école elle-même traversée de préjugés. Ce sont souvent des familles de bonne volonté mais avec un sentiment d'impuissance ²¹. Au sein d'un réseau d'éducation prioritaire, grâce aux moyens humains supplémentaires, il est sûrement plus simple de mettre en place ce dispositif en comparaison à d'autres établissements. Dans le collège, l'APS et l'adulte relais sont des interlocuteurs privilégiés du CPE dans la mise en œuvre de ces cafés, mais l'ensemble de la communauté est impliqué.

Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative ²², et l'obligation faite à l'Etat de garantir l'action éducative des familles requiert de **soutenir et renforcer le partenariat** nécessaire entre l'institution scolaire et les parents d'élèves. C'est le rôle d'un établissement d'organiser des occasions d'accueillir les familles pour créer un climat propice à l'échange et à la prise de confiance mutuelle. **L'efficience du partenariat** entre l'école et les parents a été confirmée par l'OCDE ²³. D'après Eric Charbonnier, une plus grande implication des parents dans la scolarité des enfants se traduit par de meilleurs résultats dans les performances scolaires de leurs enfants.

« Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents. La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication. Elle nécessite une démarche volontariste dans leur direction » ²⁴

¹⁸ BO n°34 du 17 septembre 1998 Campagne nationale sur le nouveau partenariat école-famille

¹⁹ BO n°34 du 17 septembre 1998 Campagne nationale sur le nouveau partenariat école-famille

²⁰ Ecole, familles, CPE, Conseiller d'Education, n°149, 2013

²¹ Stratégies éducatives des familles, Kellerhals et Montandon, 1991

²² L 111-4 du code de l'éducation – C. n°2006-137 Le rôle et la place des parents à l'école

²³ Rapport d'information sur les relations entre l'école et les parents - n°2117

²⁴ Circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires »